

Gentilly le 21/03/2007

**F.RONGEOT**  
**E.N. Formation de cadres**

**Aux Présidents**  
**De Ligues et Comité**

**Pour information**  
**A.AMIEL, P.BANA**

### **Objet ; Formation de cadres et Brevet Professionnel**

La septième édition du stage Formateur de Formateurs vient de se dérouler à Toulouse, du 5 au 8 mars 2007. Ce stage a réuni 25 cadres, dont 11 CTF. Vous trouverez en annexe la liste des participants.

L'objectif de ce regroupement, depuis plusieurs saisons, est centré sur la formation initiale et plus particulièrement sur l'encadrement des formations d'Animateurs. Nous envisageons, au cours de ce stage, les contenus de formation, leurs mises en œuvre et les méthodologies de formations pour adultes les plus adaptées aux attentes des participants.

Cette année, le contexte est un peu différent, car la création du **brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités sports collectifs »** modifie légèrement le positionnement de nos formations fédérales.

En effet, dans le cadre de cette qualification, nous avons souhaité que la formation dispensée au sein de la FFHB puisse être prise en compte et valorisée en permettant aux candidats d'obtenir une partie de ce diplôme d'état.

C'est le cas.

La qualification d'Animateur de handball, donne l'équivalence avec les Unités Capitalisables 8 et 9, UC spécifiques handball. (Pour mémoire, le BP comporte 10 U.C.)

Cela signifie qu'un Animateur de handball sera dispensé de ces épreuves et que le temps qu'il aura consacré, dans une formation fédérale, sera pris en compte dans sa formation professionnelle.

C'est un enjeu important de voir ainsi reconnues, les qualifications fédérales dans le monde professionnel et c'est pour nous l'aboutissement de la rénovation de l'architecture Fédérale, entamée en 1999.

Pour autant, cette reconnaissance dans le cadre d'un diplôme d'état, nous oblige à plus de rigueur dans les formations dispensées, en particulier au niveau 1 et au niveau 2.

Ces formations, sous la responsabilité de l'ETR, sont généralement déléguées aux départements, sous la responsabilité d'un CTF, membre de l'ETR. Le « Livret du formateur », disponible sur le site fédéral, en définit les contenus et propose des méthodologies adaptées à la formation d'adultes.

Cependant, à ce jour, en fonction des équipes mises en place pour animer ces formations et des conditions spécifiques locales, les pratiques sont diverses d'un département à l'autre.

Dans le cadre du Brevet Professionnel, il n'est pas possible d'imaginer que ces formations ne soient pas en conformité avec le cahier des charges, au risque de voir le Ministère nous retirer les possibilités d'équivalence.

Nous allons devoir, ensemble, nous donner les moyens, pour réussir dans ce dispositif de professionnalisation.

Nous travaillons dans ce sens et le stage de formateur de formateurs à Toulouse, nous a permis d'échanger entre nous, CTS, CTF et cadres bénévoles des formations de niveau 1 et 2.

Nous vous proposerons prochainement des aménagements, à la fois dans l'architecture des formations fédérales, au niveau de l'Animateur, mais aussi dans la qualification des formateurs de ce niveau.

Je ne manquerai pas, de vous tenir informer de l'évolution de ce dossier et d'échanger avec vous et tous ceux, qui sont impliqués dans ce dispositif.

Veillez recevoir, chers Présidents, l'expression de mes sentiments sportifs les plus chaleureux.

F.RONGEOT

E.N.